



United Nations
Nations Unies



International
Criminal Tribunal
for the former
Yugoslavia

Tribunal Pénal
International pour
l'ex-Yougoslavie

ALLOCATION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

PROCUREUR

La Haye, le 4 juin 2008

ALLOCATION DE SERGE BRAMMERTZ, PROCUREUR DU TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, DEVANT LE CONSEIL DE SECURITE LE 4 JUIN 2008

Monsieur le Président,
Excellences,

C'est pour moi un honneur de prendre la parole une nouvelle fois - la première en qualité de Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie - devant le Conseil de sécurité. Je vous informerai aujourd'hui des progrès réalisés, depuis le dernier rapport de mon prédécesseur, dans la mise en œuvre de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal international.

Je tiens tout d'abord à dire que c'est un grand honneur pour moi d'avoir reçu la charge de procureur du Tribunal international, institution qui, malgré tous les obstacles, a réussi à juger un grand nombre de ceux qui portent la plus grande responsabilité des atrocités commises en ex-Yougoslavie. Cette réussite, on la doit aux efforts de mes prédécesseurs, au travail des juges, au dévouement du personnel du Tribunal et au courage des témoins qui sont venus déposer. Mais rien de tout cela n'aurait été possible sans l'aide des États et des organisations internationales, ni sans le soutien sans faille des acteurs de la société civile.

Je vais à présent évoquer les progrès accomplis dans les trois domaines suivants : les procès en cours et à venir, les relations avec les parquets de la région et la coopération des États.

Monsieur le Président,
Excellences,

Le Bureau du Procureur reste fermement résolu à mener à bien les procès en première instance et en appel conformément à son mandat. Sur les 28 accusés actuellement jugés en première instance, il n'en reste que huit pour lesquels l'Accusation continue de présenter ses moyens. Aucune arrestation n'a eu lieu depuis le dernier rapport, et quatre accusés sont toujours en fuite : Ratko Mladić, Radovan Karadžić, Stojan Župljanin et Goran Hadžić.

Au cours des six derniers mois, le Bureau du Procureur a pris une série de mesures pour accélérer la présentation de ses moyens dans les procès en cours et à venir. Nous sommes absolument déterminés à trouver de nouvelles solutions pour accélérer les procès sans pour autant sacrifier la présentation des moyens à charge. Une collaboration active et constructive en ce sens s'est instaurée entre mes services et les juges. Nous avons considérablement raccourci la présentation des moyens à charge en préférant les déclarations écrites aux dépositions orales. Nous nous efforçons toujours de faciliter le passage, dans chaque affaire, de la mise en état au procès afin que toutes les questions soient résolues avant celui-ci, à l'exception de celles qui nécessitent l'audition de témoins.

Internet address: <http://www.un.org/icty>

Media Office/Communications Service

Churchillplein 1, 2517 JW The Hague. P.O. Box 13888, 2501 EW The Hague. Netherlands

Tel.: +31-70-512-5343; 512-5356 Fax: +31-70-512-5355

Ces mesures visent à améliorer l'efficacité de la présentation des éléments de preuve nécessaires pour établir la nature et l'étendue de la responsabilité de chaque accusé.

Je suis toutefois très préoccupé par les problèmes rencontrés en matière de protection des témoins, problèmes qui ont des répercussions directes sur notre capacité de présenter nos moyens avec efficacité et rapidité. Les pressions exercées sur les témoins, sous la forme d'intimidations notamment, sont de plus en plus fréquentes et problématiques. Les témoins qui font l'objet de menaces ou de manœuvres d'intimidation refusent de déposer ou reviennent sur leurs déclarations. Dans certains cas, nous avons pu résoudre le problème en collaboration avec le Greffe et les Chambres. Nous avons également ouvert des enquêtes officielles, qui ont donné lieu à plusieurs mises en accusation pour outrage au Tribunal. Hélas, malgré tous ces efforts, les problèmes persistent.

C'est la raison pour laquelle j'exhorte les États où résident des témoins à aider le Tribunal en veillant à ce que tout soit fait pour les mettre à l'abri des pressions. Les procès internationaux ne peuvent être menés à bien que si les témoins sont protégés des menaces et des manœuvres d'intimidation.

Monsieur le Président,
Excellences,

À l'heure où le Tribunal international termine ses travaux, la coopération entre mes services et les autorités chargées des poursuites et des procès dans la région prend une importance croissante et se trouve désormais au cœur de nos activités. Ces autorités ont un rôle capital à jouer dans le renforcement des capacités judiciaires des pays de l'ex-Yougoslavie.

Avec le concours de l'OSCE, nous continuons de suivre les affaires renvoyées en application du Règlement de procédure et de preuve. Parallèlement, nous continuons de travailler activement à la transmission des dossiers d'enquête et autres pièces, notamment des éléments de preuve demandés par les parquets nationaux.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités judiciaires des pays de l'ex-Yougoslavie et nous leur apportons notre aide pour qu'elles puissent continuer à mener à bien les procès pour crimes de guerre. Depuis mon entrée en fonctions, j'ai eu l'occasion de participer à plusieurs rencontres intéressantes avec les procureurs de la région chargés de poursuivre les auteurs de crimes de guerre. Le mois dernier, j'ai assisté en Croatie à une conférence fructueuse réunissant des procureurs de la région, au terme de laquelle tous les participants ont réaffirmé leur détermination à intensifier les poursuites pour crimes de guerre devant les juridictions nationales et à renforcer la coopération entre leurs services.

Je suis résolu à renforcer nos liens avec les parquets de la région et à établir de véritables partenariats. J'entends également continuer à rechercher de nouveaux modes de coopération. C'est ainsi que je compte favoriser les échanges entre mes services et les procureurs et les experts de la région afin de mettre nos savoir-faire en commun et de multiplier les ateliers de formation. Je demande à la communauté internationale de bien vouloir appuyer ces initiatives.

Le soutien de la communauté internationale aux juridictions des pays de l'ex-Yougoslavie restera crucial aux cours des mois et des années à venir. À cet égard, je suis très préoccupé par l'éventualité d'une diminution des fonds alloués à la division du parquet de Bosnie-Herzégovine spécialisée dans les crimes de guerre et du départ des procureurs internationaux, ce qui remettrait en cause le travail de la Cour d'État. J'espère que les fonds nécessaires pourront être dégagés, car le parquet et la chambre spécialisés dans les

affaires de crimes de guerre ont, à mon sens, un rôle indispensable à jouer dans le renforcement des institutions judiciaires, encore fragiles, en Bosnie-Herzégovine.

Monsieur le Président,
Excellences,

Pour mener à bien notre mission, nous restons largement tributaires de la coopération des États de l'ex-Yougoslavie et du soutien de la communauté internationale. Depuis ma prise de fonctions, j'ai maintes fois appelé ces États à coopérer pleinement avec le Bureau du Procureur. Je leur ai précisément demandé d'ouvrir leurs archives, de communiquer des documents et de procéder à l'arrestation et au transfert des quatre accusés encore en fuite.

Au cours des six derniers mois, la Croatie a certes communiqué certains documents provenant de ses archives, mais elle n'a toujours pas donné suite à plusieurs demandes concernant des documents clés. Il est impératif, pour pouvoir poursuivre les procès, que ces documents soient communiqués sans délai.

Pour sa part, la Bosnie-Herzégovine a généralement répondu de manière satisfaisante aux demandes d'assistance. Nous exhortons néanmoins les autorités bosniaques à multiplier les initiatives contre ceux qui aident les accusés en fuite à se soustraire à la justice.

La Serbie a donné suite à un certain nombre de demandes d'assistance. Toutefois, il reste à surmonter des obstacles importants pour accéder à certaines archives et consulter certains documents essentiels pour les procès en cours ou ceux qui doivent s'ouvrir prochainement. Dans les prochaines semaines, nos équipes vont à nouveau rencontrer de hauts représentants serbes à Belgrade pour régler cette question.

L'arrestation des fugitifs demeure un enjeu majeur. Nous sommes pleinement convaincus que les autorités serbes sont en mesure de retrouver et d'appréhender Ratko Mladić, Radovan Karadžić, Stojan Župljanin et Goran Hadžić. Mise à part la tentative réelle mais infructueuse d'appréhender Stojan Župljanin, aucun progrès notable n'a été constaté ces six derniers mois dans ce domaine pourtant crucial de la coopération. Pour expliquer cet échec, les autorités invoquent notamment le climat d'incertitude politique qui règne en Serbie depuis le début de l'année. J'espère que le nouveau gouvernement saura donner aux services de sécurité et à la division du parquet spécialisée dans les affaires de crimes de guerre les moyens de rechercher, d'appréhender et de transférer les fugitifs.

Je prie le Conseil de sécurité d'appuyer l'appel que je lance pour obtenir le soutien de la communauté internationale et la coopération pleine et entière des États de l'ex-Yougoslavie. À l'heure où le Tribunal termine ses procès en première instance, cet appel est tout particulièrement important.

Monsieur le Président,
Excellences,

Voilà six mois, j'ai rejoint cette institution qui est en passe d'achever sa mission. Pour le simple observateur que j'étais alors, les réalisations du Tribunal forçaient le respect. Depuis que j'ai pris mes fonctions, j'ai pu constater chaque jour le dévouement et l'engagement de son personnel. C'est pourquoi je demande au Conseil de sécurité d'apporter son soutien aux initiatives et aux mesures destinées à retenir les fonctionnaires qualifiés pour permettre au Tribunal de terminer ses travaux.

Nous sommes fermement résolus à achever notre mission. Mais il me paraît inconcevable que ce Tribunal, institué pour traduire en justice les principaux responsables des crimes atroces commis dans la région, ferme ses portes avant d'avoir jugé tous les accusés encore en fuite. Lors de mon déplacement en Bosnie-Herzégovine en mars dernier, j'ai rencontré un certain nombre d'associations de victimes. Celles-ci veulent plus que jamais que les fugitifs soient appréhendés et que justice soit faite. J'ai été frappé par le courage des survivants qui demandent très clairement que les accusés soient jugés par le Tribunal international. Ils n'ont jamais perdu espoir. Nous ne devons pas les décevoir. Nous devons tenir la promesse qui leur a été faite il y a quinze ans à la création du Tribunal : leur rendre justice.

Monsieur le Président,
Excellences,

Je vous remercie de votre attention et je tiens à exprimer toute ma gratitude au Conseil de sécurité pour le soutien précieux qu'il apporte au Bureau du Procureur.